Mutualité scolaire du canton de Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **73 (1944)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mutualité scolaire du canton de Fribourg

Rapport général succinct pour l'exercice 1943

I. Résultats statistiques et financiers

L'effectif total est de 22 998 assurés, dont 328 exonérés des cotisations comme appartenant à une famille de six assurés et plus.

Le bilan de la caisse cantonale présente une fortune nette de 279 381 fr. Le bénéfice net est de 9947 fr. 80.

Le subside fédéral, ordinaire et extraordinaire s'est élevé à 88 200 fr. (93 500 fr. pour 1941-1942). Le supplément fédéral de montagne a été de 2600 fr. (2400 fr. l'année précédente).

Le subside cantonal de 13 600 fr. a été réparti en un subside ordinaire de 6909 fr. et en un versement de 6691 fr. comme part cantonale aux cotisations des mutualistes indigents pour 1942. La part fédérale est de 4425 fr. (4675 fr. pour l'exercice antérieur).

Pour 1943, la somme totale des cotisations des assurés indigents, versée par les communes, est de 20 079 fr. 80, alors qu'elle était de 22 419 fr. 55 en 1942 et de 23 274 fr. 40 en 1941.

La caisse cantonale a versé aux sections régionales : comme subside fédéral, 72 487 fr. 50, et comme supplément de montagne la totalité des 2600 fr. reçus de la Confédération ; à titre de subside cantonal, ordinaire et extraordinaire 16 519 fr. 20, et comme participation à l'œuvre du lait et à la lutte antituberculeuse, 4998 fr. 10.

Les frais d'administration se sont élevés à 260 fr. 60.

2. En ce qui concerne les caisses régionales, nous donnons ci-après les chiffres comparatifs pour les deux derniers exercices annuels :

Recettes :		*1943*	*1942*
Cotisations perçues	Fr.	193 374.20	179 413.55
Subsides fédéraux	»	79 556.—	81 446.—
Subsides cantonaux	»	17 644.20	15 659.90
Subsides communaux	»	12 320.60	12 027.40
Intérêts perçus ou crédités	»	4 558.38	5 231.98
Recettes diverses	»	11 151.09	4 152.58
Dépenses :			
Soins médicaux	Fr.	195 510.89	194 570.92
Médicaments	»	101 435.37	90 454.03
Frais de cure et d'hospitalisation	»	56 520.13	52 800.81
Autres dépenses	»	10 829.10	29 083.42
Frais d'administration	»	22 808.58	21 495.65

Bilan à la clôture de l'exercice :

Total de l'actif	Fr.	246 698.76	253 675.26
Total du passif	»	80 805.10	64 521.63

La diminution de l'actif est de 6976 fr. 50 et l'aggravation du passif de 16 283 fr. 47, ce qui représente une diminution globale de la fortune des caisses régionales de 23 259 fr. 97 (en 1942, 52 575 fr. 63).

Il est permis d'espérer que, grâce aux mesures prises dans les sections régionales (hausse du taux des cotisations fixées à 12 par an au lieu de 10, et dans le contrôle de l'administration des caisses par le Comité cantonal ou ses représentants), la stabilité financière des caisses sera toujours mieux assurée.

II. Commission cantonale et questions à l'ordre du jour

Le 31 octobre 1943, la Commission a perdu un de ses membres les plus dévoués par le décès de M. le Dr Jules Schouwey, médecin au Mouret. La Commission gardera de lui un fidèle souvenir. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Louis Butty, président de la caisse-maladie l'*Avenir* et de la Fédération des secours mutuels d'adultes.

La Commission a tenu deux séances : elle a inscrit à son programme d'activité l'organisation du service dentaire scolaire, l'assainissement des caisses régionales chroniquement déficitaires, la lutte contre la tuberculose et le projet de création d'une caisse fribourgeoise de réassurance, la revision du tarif médical.

La Commission a décidé d'exiger des caisses régionales qui sont périodiquement déficitaires, qu'elles recourrent elles-mêmes aux mesures propres à sauvegarder leur sécurité, avant de venir à leur aide.

La caisse-accidents pour les jeunes gens des cours postscolaires est sur pied depuis le 1er novembre 1943. La mesure, approuvée par l'Office fédéral des assurances sociales, avait pleinement sa raison d'être. La constitution d'une caisse fribourgeoise de réassurance-tuberculose est à l'étude.

La revision du tarif médical du 16 mai 1922 est à l'étude devant le Comité des secours mutuels d'adultes, et la Société fribourgeoise de médecine.

Mutualité signifie action commune dans l'intérêt bien compris de la collectivité. Il importe d'amener pour l'avenir tous ceux qui peuvent ou doivent coopérer à cette action commune dans l'édifice solidement construit de la saine et bienfaisante Mutualité.

Société des institutrices

A Fribourg. — Réunion mensuelle, jeudi 22 juin, à 14 h., à Ste-Ursule. Conférence de Mlle Dupraz.